

Conseil général

Séance n° 4

du jeudi 13.12.2018, de 19:30 à 21:15,
salle de gymnastique

Président	Pierre-Yves Franzetti
Secrétaire	Marjorie Berthouzoz
Présents	PDC Beney André, Beney Jeanne, Dussex Mathieu, Franzetti Pierre-Yves, Gasser Pascal, Gaudin Fanny, Genoud Pierre, Maytain Jérôme, Morard Didier, Muller Lionel, Savioz Bertrand
	PLR Follonier Mélanie, Gentinetta Mario, Rochat Armande, Vouardoux Cyril
	PS-Les Verts Aymon Christophe, Aymon Damien, Beaupain Chantal, Berthouzoz Marjorie, Constantin Patricia, Cotter Patricia, Morard Joël, Nanchen Stéphane, Torrent Stéphane, Travelletti Christiane
	UDC Kudinov Roman, Roh Kevin
Excusés	Ballestraz Blanc Mariève, Benthos-Savioz Marylise
Conseil communal	Aymon Marco, Beney Christophe, Dussex Grégoire, Jollien Nicole, Moos Marylène, Morard Bernard, Plaschy Manuella
Secrétaire communal	Follonier Thierry

DEBATS

27	1	Contrôle des présences

M. Pierre-Yves Franzetti salue l'assemblée et excuse Marylise Benthos-Savioz, Marie-Eve Ballestraz-Blanc, ainsi qu'Anne-Claude Luisier qui a donné sa démission.

M. Marco Aymon salue l'assemblée et souhaite une bonne séance à tout le monde.

28	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Pierre-Yves Franzetti donne lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018
4. Démissions de deux membres du Conseil général
5. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
6. Approbation du budget 2019
7. Plan financier 2019-2022
8. Approbation du règlement du 11 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique
9. Information au Conseil général sur l'avis de droit de la postposition d'une créance communale
10. Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA et Anzère Spa & Wellness SA
11. Divers

M. Pierre-Yves Franzetti soumet l'ordre du jour pour approbation. Il précise qu'il y a deux modifications à savoir l'ajout du numéro 11 des divers et l'ajout d'une deuxième démission, celle de Stéphane Nanchen du groupe PS-Les Verts.

M. Pierre-Yves Franzetti demande aux Conseillers généraux d'annoncer leurs divers. M. Didier Morard a un divers, Mme Mélanie Follonier en a deux et Mme Patricia Cotter en a également deux.

29	3	Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2018

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions à propos du procès-verbal de la dernière séance et le soumet pour approbation. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

30	4	Information sur les démissions de deux membres du Conseil général

M. Pierre-Yves Franzetti informe de la demande de démission de Mme Anne-Claude Luisier et de celle de M. Stéphane Nanchen.

31	5	Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation

M. Pierre-Yves Franzetti demande aux groupes d'accepter l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière. **M. Matthieu Dussex** indique que le groupe PDC soutient l'augmentation d'impôts car c'est une nécessité au regard des investissements futurs.

En tant que président, **M. Joël Morard** remercie la CoGest pour le sérieux de son travail ainsi que les Conseillers communaux pour leur disponibilité et les réponses apportées. Il passe la parole à M. Bertrand Savioz pour la lecture de ce point.

M. Bertrand Savioz donne lecture du rapport concernant le coefficient d'impôts. Le Conseil communal propose d'augmenter le coefficient d'impôts de 1.20 à 1.30 et le taux d'indexation de

145 à 155 %. La CoGest suggérait déjà en 2017 le report de cette augmentation au budget 2019. En effet, les investissements d'utilité publique cités dans le plan quadriennal tels que le raccordement à la STEP de Chandoline, ou l'agrandissement de l'école de Botyre sont importants. De ce fait, la CoGest suggère d'accepter cette augmentation d'impôts.

M. Pierre-Yves Franzetti souhaite commencer par les questions de compréhension avant d'ouvrir le débat. Il n'y a pas de questions.

M. Pierre-Yves Franzetti annonce que le vote se fera en bloc et procède au vote. L'augmentation d'impôts est acceptée par 23 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

32	6	Approbation du budget 2019

M. Pierre-Yves Franzetti demande aux groupes d'accepter l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière. Au nom du groupe PDC, **M. Matthieu Dussex** félicite la CoGest pour les entretiens réalisés avec les Conseillers communaux afin que ces derniers présentent leur travail.

Au nom du groupe PLR, **Mme Mélanie Follonier** remercie également la CoGest pour le rapport détaillé et relève la participation des Conseillers communaux aux séances de la CoGest, ce qui représente une manière judicieuse d'approcher un budget.

M. Bertrand Savioz lit l'introduction et la conclusion du rapport. Il explique que la CoGest a sollicité tous les Conseillers communaux afin d'apporter toutes les informations complémentaires dans la gestion de leurs dicastères. La CoGest remercie les Conseillers communaux pour leur disponibilité et les réponses apportées.

Dans son introduction, la CoGest relève l'excédent de charges d'un montant de CHF 808'960, inférieur à celui de 2018. Le total des investissements nets s'élève à CHF 8'118'650, alors que ceux de 2018 étaient de CHF 3'152'700. Cette différence importante provient principalement du soutien à la réalisation du projet de lits touristiques à Anzère.

Dans sa conclusion, la CoGest relève le rehaussement de 20,67 % de la marge d'autofinancement par rapport à 2018, principalement due à l'augmentation d'impôts. Malgré cela, l'exercice sera déficitaire pour la quatrième fois. Comme pour les exercices précédents, l'augmentation des charges provient de l'évolution défavorable des dépenses à caractère médico-sociales.

La dette communale se situera à CHF 2'400 par habitant si tous les projets se réalisent fin 2019. Cette dette est toujours considérée comme un endettement faible selon les indicateurs financiers du canton. Toutefois, au vu des investissements prévus dans le plan quadriennal, elle devrait encore considérablement augmenter.

Pour terminer, **M. Bertrand Savioz** indique que la CoGest juge le budget équilibré et conforme à une gestion saine de la Commune. De ce fait, et à l'unanimité, la CoGest propose d'accepter le budget 2019.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions. **M. Matthieu Dussex** a une question au point 720, concernant le traitement des déchets. Il demande si le budget a été effectué sur la base d'une projection ou sur la base des encaissements de cette année.

M. Marco Aymon indique qu'il a été fait sur des projections, car le total des montants encaissés n'est pas encore connu. Il ajoute qu'il faudra 2 ou 3 ans pour pouvoir le régler. **M. Matthieu Dussex** fait part de son souci vis-à-vis du dépassement de CHF 150'000 sur ce compte, alors que c'est un compte autofinancé. **M. Marco Aymon** annonce que le taux de 0,5 à 11 ct/m³ n'est pas

encore fixé car les m³ d'Anzère n'étaient pas encore connus. **M. Bernard Morard** relève que le service n'est pas autofinancé par rapport au budget présenté et qu'ils vont déjà prélever CHF 84'000 dans le fonds des réserves par rapport aux taxes des années antérieures, si les projections sont exactes.

M. Pierre-Yves Franzetti propose de passer au vote du budget 2019 en bloc. Le budget est approuvé par 22 pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

33	7	Plan financier 2019-2022

M. Bernard Morard rappelle que ce point est une information de la part de la Commune. Après une période d'équilibre budgétaire, de nouveaux projets importants et nécessaires pour le maintien de l'offre de prestations publiques efficaces se profilent. Cela engendrera une augmentation de la dette communale. Le Conseil communal est conscient de la situation.

Au niveau l'évolution des comptes de fonctionnement, il y a très peu de marge de manœuvre pour limiter les coûts, car ce sont des charges obligatoires sur lesquelles la Commune n'a aucun contrôle. L'évolution des recettes d'impôts présente une augmentation moyenne de 1,5 %. Ce plan financier montre une consolidation de la marge d'autofinancement de 2,6 à 3,5 millions de francs en 2022. Cependant, elle restera insuffisante pour assurer les amortissements ordinaires et le résultat des prochains exercices restera déficitaire.

Les investissements nets attendus pour 2018-2021 représentent plus de 31 millions de francs et concernent les locaux pour les travaux publics, ceux pour le service de feux intercommunal, l'extension du centre scolaire, l'amélioration des infrastructures sportives, l'agrandissement du Home des Crêtes, l'agrandissement de la place d'accueil pour la petite enfance, la captation d'eau potable, le raccordement de la STEP à Chandoline, la mise aux normes du centre de tri, la sécurisation des torrents, l'irrigation par aspersion, et le soutien à l'économie touristique. Si tous les projets se réalisent, il y aura une augmentation de l'endettement, mais ce dernier sera encore considéré comme acceptable par le canton.

Selon cette planification pluriannuelle, la dette par habitant atteindra CHF 5'600 à l'horizon 2022-2023, endettement considéré comme important mais acceptable selon les indicateurs du canton. Pour rappel, cela correspond à l'endettement du début des années 2000. Il appartiendra aux élus de trouver un équilibre.

M. Pierre-Yves Franzetti remercie M. Bernard Morard pour cette présentation.

34	8	Approbation du règlement du 11 octobre 2018 pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique

M. Pierre-Yves Franzetti demande aux groupes d'accepter l'entrée en matière. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière et remercient la commission pour son travail. Au nom du groupe PDC, **M. Pierre Genoud** ajoute que la nomination de cette commission était un très bon choix au vu du rapport et des réponses données.

En tant que président de la commission, **M. Matthieu Dussex** remercie ses collègues et souhaite faire la petite présentation reçue lors de la séance de l'ESR. Il explique que la fusion se fera par

absorption, si toutes les communes disent oui. Une commune peut dire non durant la première année, mais difficilement plus longtemps. Cette fusion n'entraînera aucun licenciement.

Mme Patricia Cotter donnera lecture du rapport dans son entier. Dans l'introduction il est expliqué que la fusion permettra d'anticiper la transition énergétique, d'assurer la croissance à long terme, mais également de saisir les opportunités de digitalisation. Aucune augmentation tarifaire liée à la fusion ne sera enregistrée. Les tarifs pourraient évidemment varier car ils dépendent du marché. **Mme Patricia Cotter** ajoute que la commission a reçu M. François Fellay, directeur général de l'ESR pour répondre à ses questions.

Mme Patricia Cotter donne lecture du nouveau règlement ainsi que des questions et des réponses.

Lors de l'analyse du règlement, il est relevé que l'article 6 du nouveau règlement stipule la mise à disposition du rapport de gestion et du rapport de révision de la nouvelle société au Conseil général d'Ayent, par l'intermédiaire du Conseil communal. La Commission ad hoc demande au bureau du Conseil général d'en prendre note et de le mettre à l'ordre du jour de la séance plénière suivant la délivrance de ce rapport.

En conclusion, la Commission ad hoc propose au Conseil général d'accepter la fusion. **Mme Patricia Cotter** ajoute que la société s'est portée volontaire pour accompagner la Commune sur le retour des concessions dans le futur.

Pour terminer, **Mme Patricia Cotter** passe aux remerciements et annonce que la commission ad hoc regrette l'absence de réponse des élus UDC alors qu'un des membres était convoqué à siéger.

M. Pierre-Yves Franzetti propose de voter en bloc l'approbation du règlement.

Le règlement est approuvé à l'unanimité. Il remercie la Commune et la commission pour le travail effectué.

35	9	Information au Conseil général sur l'avis de droit de la postposition d'une créance communale

M. Pierre-Yves Franzetti rappelle que cette demande d'un avis de droit a été émise en séance de juin 2018. Le bureau propose que chacun en prenne connaissance et que le Conseil communal communique ses intentions jusqu'au 31 janvier 2019. Après cette date, le bureau du Conseil général statuera sur la suite du dossier.

36	10	Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA et Anzère Spa & Wellness SA

M. Marco Aymon annonce qu'il a bien donné des informations à propos de la situation de Télé Anzère SA au Conseil communal. La situation est très compliquée, les finances sont serrées et ils espèrent avoir un hiver correct car cette situation est préoccupante.

M. Pierre-Yves Franzetti demande s'il y a des questions de la part du Conseil général sur ce point.

M. Roman Kudinov demande s'il y a des informations vis-à-vis de l'augmentation du capital. **M. Marco Aymon** indique qu'elle est autorisée, mais qu'aucune démarche n'a encore été entreprise. **M. Roman Kudinov** demande si cela est prévu pour 2019. **M. Marco Aymon** indique qu'ils attendent le résultat de lundi soir.

M. Pascal Gasser demande de préciser cette situation. **M. Marco Aymon** indique que les caisses sont vides. La Commune a dû faire CHF 100'000 d'avance en octobre pour assurer les salaires. Anzère Tourisme SA a repris le tapis du village et un rattrac par le fonds d'infrastructure pour pouvoir assurer le minimum des paiements. **M. Pascal Gasser** demande comment se déroulera la suite. **M. Marco Aymon** indique que les options seront prises à partir de lundi soir.

M. Matthieu Dussex demande pourquoi à chaque assemblée tout allait bien et pourquoi maintenant tout va mal. **M. Marco Aymon** ne sait pas comment il peut prétendre que tout allait bien alors que la Commune a prêté CHF 1'500'000 il y a 4 ans et qu'il y avait un déficit de CHF 900'000 lors des deux exercices précédents.

M. Matthieu Dussex fait allusion à un problème de gestion. **M. Marco Aymon** indique qu'il n'y a plus de directeur à l'heure actuelle. Il ajoute que le Magic Pass a permis d'avoir un million de chiffre d'affaires supplémentaire, mais qu'il y a eu 15 mètres de neige et qu'il a fallu traiter cette neige avec des obligations par rapport à l'office fédéral des transports. Le dernier rapport Mazars indique que le chiffre d'affaires doit être de 5,8 millions sinon la situation n'est pas viable. Or, ce n'est pas possible d'atteindre ce chiffre sans lits chauds.

M. Pierre-Yves Franzetti indique qu'une rencontre aura lieu très prochainement entre les chefs de groupes et le Conseil communal afin de préciser cette situation.

En ce qui concerne la situation d'Anzère Spa & Wellness SA, **M. Bernard Morard** annonce que le chiffre d'affaires est en hausse de 2,85 % pour cet exercice. Cette évolution est réjouissante. Cependant, la hausse de fréquentation ne se reflète pas totalement dans l'évolution des recettes. C'est lié au succès du Pass Anzère liberté avec des entrées gratuites en hausse de 20 % et une participation inchangée d'Anzère Tourisme à CHF 150'000. Des discussions ont lieu entre ces deux sociétés afin de chiffrer au mieux ces prestations. L'exercice enregistre une réduction de charges de CHF 25'000 pour dégager une perte opérationnelle de CHF 98'000. Le bénéfice publié atteindra CHF 31'000.

Cet exercice a enregistré un soutien communal de CHF 457'000 contre CHF 580'000 pour 2016-2017. Cette différence provient d'une amélioration du résultat opérationnel, mais également d'une diminution des investissements. Le soutien communal pourrait se réduire si les résultats continuent à s'améliorer ou perdurer pour financer le maintien de la qualité des infrastructures. Un programme d'infrastructures et de nouvelles prestations va être élaboré par le conseil d'administration du Spa et sera présenté à Anzère Tourisme SA afin de les intégrer à la planification des infrastructures touristiques bénéficiant du fonds d'investissements constitué par les taxes de séjour.

M. Pierre-Yves Franzetti remercie le Conseil communal pour les informations.

37	11	Divers

M. Didier Morard indique que le bureau du Conseil général a voulu intégrer les UDC dans les commissions. Or, aucune manifestation de la part des deux élus n'a été constatée pour la commission ad hoc de la fusion ESR-SIESA. Il juge cela comme un manque de respect et une provocation de la part des UDC. Il demande au bureau s'il est encore judicieux de leur attribuer des sièges dans les prochaines commissions. La commission sur le règlement se remettra au travail et prendra acte de cette non volonté de travailler.

M. Pierre-Yves Franzetti indique que le bureau a également un divers à ce sujet.

M. Kevin Roh indique qu'il n'a pas été convoqué et qu'il serait venu avec plaisir. **M. Pierre-Yves Franzetti** indique que la convocation est partie chez M. Roman Kudinov car depuis le début, il lui faut un interlocuteur même si les élus UDC ne forment pas de groupe. **M. Roman Kudinov** dit qu'il faudrait inviter les deux élus UDC à chaque fois, comme ce n'est pas un groupe. **M. Pierre-Yves Franzetti** exige d'avoir un interlocuteur UDC unique pour traiter au sein du Conseil général et que ça ne peut pas être une bonne excuse que de dénoncer un mauvais interlocuteur. D'ailleurs, aucune nouvelle n'a été obtenue de la part de l'UDC concernant la commission ad hoc sur le tourisme qu'ils président. Il demande aux élus de respecter leur mandat et les obligations attendues. Pour répondre à la remarque de M. Didier Morard, **M. Pierre-Yves Franzetti** indique qu'il ne s'agit pas de sanctionner, mais de régler ce problème de communication. Le bureau ne tolérera pas que cette situation se répète.

M. Marco Aymon souhaite compléter ce constat par l'absence de M. Roman Kudinov au bureau de vote lors des dernières votations. **M. Roman Kudinov** indique qu'il était à l'étranger car il avait un cas de force majeure. **M. Pierre-Yves Franzetti** clôt le sujet.

Mme Christiane Travelletti interpelle le Conseil communal à propos de l'aménagement du cimetière. Maintenant que la plupart des tombes ont été retirées, le cimetière a un aspect minéral assez lugubre. Il est temps de verdir les surfaces et de mettre du mobilier urbain afin que la population en profite. **M. Marco Aymon** annonce que cela est prévu dans le plan financier pour les prochaines années. L'idée serait de faire une crypte. Une étude gratuite est en cours.

Au nom du groupe PS-Les Verts, **Mme Patricia Cotter** félicite les élus à la Constituante à savoir Mme Mélanie Follonier et M. Jacques Blanc.

Mme Mélanie Follonier revient sur une question posée en décembre 2017 par rapport aux abribus, car le groupe PLR constate que rien n'a avancé, alors que certaines poubelles bénéficient d'un abri.

M. Marco Aymon indique que le service de l'environnement recommande de couvrir les déchetteries pour éviter les infiltrations d'eau. **M. Grégoire Dussex** annonce qu'il n'a pas de réponse à donner et qu'il faut négocier ces abris avec CarPostal. Il prend note de cela et va voir si des abribus peuvent être aménagés dans la zone de Pralan et sur les autres arrêts.

M. Mélanie Follonier indique que le groupe PLR déplore l'attitude du parti qui a déposé le référendum sur la décision du Conseil général d'octroyer CHF 4,5 millions pour un projet de construction de résidences touristiques. Elle relève une certaine ironie dans le référendum, puisque les référendaires critiquent le manque d'information, alors qu'ils n'ont jamais estimé nécessaire de suivre les séances d'informations. Pour terminer, le groupe PLR regrette que la légitimité du Conseil générale soit remise en question simplement pour justifier un avis non retenu.

M. Pierre-Yves Franzetti annonce que le bureau s'était également interrogé sur les critiques émises à propos de cette décision et s'était demandé si le Conseil général était passé à côté de l'avis de la population. Il propose de remettre ce débat lorsque les signatures seront réunies. Il remercie Mme Mélanie Follonier pour son intervention.

M. Bertrand Savioz s'étonne du manque de décorations depuis l'entrée de Botyre jusqu'à St-Romain et demande qui en est responsable. **M. Bernard Morard** explique que le problème remonte à la saison d'été et que la décoration (fleurs ou éclairages de Noël) de la Commune revient à chaque village. Comme le village de Botyre n'avait plus d'argent et de comité, la Commune a assuré la pose de fleurs l'été passé. Cependant, pour les éclairages de Noël, il faudra trouver une autre solution pour les prochaines années car cela coûte cher. Il y aurait la possibilité

de louer des éclairages à l'ESR. **M. Bertrand Savioz** pense que chaque société villageoise a une responsabilité vis-à-vis du tourisme et de l'attractivité de la Commune.

M. Pierre-Yves Franzetti indique que le calendrier pour l'année prochaine sera bientôt délivré et que la séance de juin aura lieu plus tard. Il y aura peut-être une séance en mars.

M. Pierre-Yves Franzetti félicite également les élus à la Constituante.

M. Pierre-Yves Franzetti souhaite voir les deux élus UDC à la fin de la séance, ainsi que les chefs de groupe.

M. Marco Aymon remercie la CoGest et la commission ad hoc pour la fusion ESR-SIESA. Il rappelle que le Conseil communal ne cache pas les informations. Il revient sur ce qui se passe sur les réseaux sociaux par rapport au référendum et demande plus de respect. Il relève aussi l'attaque sur la société Hica SA et explique qu'il en a été administrateur à l'époque. Il n'est pas propriétaire des terrains et n'a plus rien à voir avec eux à l'heure actuelle. Il souhaite à tous des bonnes fêtes de fin d'année.

M. Pierre-Yves Franzetti rappelle que cette place est le lieu du débat et que les règles doivent être respectées par tout le monde.

La séance est close à 21h15.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Franzetti Pierre-Yves

La Secrétaire
Berthouzoz Marjorie